

Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse

L'affaire des franciscains de l'Immaculée

Andrea Sandri , le mardi 10 juin 2014

On se souvient que le 11 juillet 2013, près d'un an après le début de la visite apostolique sollicitée par un petit noyau de « frères dissidents » et portée à son terme par Mgr Angelo Todisco, la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée a décidé de placer sous la direction d'un commissaire apostolique la congrégation des frères franciscains de l'Immaculée. Au grand étonnement de beaucoup de catholiques, leur fondateur, le P. Stefano Maria Manelli, accusé d'avoir exercé une autorité despotique et fait pression auprès des frères en faveur de la messe selon l'ancien ordo, a été démis de sa fonction de supérieur ; et à sa place a été nommé ce commissaire, le capucin Fidenzio Volpi, lequel a rapidement choisi pour secrétaire général l'un des cinq dissidents ayant provoqué la visite, le P. Alfonso Bruno.

Le décret de nomination du commissaire, pris par le cardinal João Braz de Aviz, stipulait : « Outre ce qui précède [...] le Saint Père François ordonne que tout religieux de la Congrégation des frères franciscains de l'Immaculée soit tenu de célébrer la liturgie selon le rite ordinaire et que, le cas échéant, l'utilisation de la forme extraordinaire (ancien ordo) doive être explicitement autorisée par l'autorité compétente pour toutes les communautés religieuses et/ou communautés qui le demanderaient ». Comme le vaticaniste Sandro Magister l'a fait observer, c'était « la première fois que François se trouvait ainsi en contradiction avec Benoît ».

Tout au long du reste de l'année 2013, les sites d'inspiration catholique traditionnelle ont suivi cette tragédie ecclésiastique avec une extraordinaire attention, et vu s'exprimer quelques-uns des intellectuels italiens les plus engagés, de diverses manières et dans différents secteurs, dans la défense de l'orthodoxie catholique. Ils ont ainsi permis de se faire entendre, entre autres, et de continuer à apporter leur contribution – l'affaire étant loin d'être close – à des historiens (Roberto de Mattei, Massimo Viglione), un philosophe (Giovanni Turco), des apologistes et polémistes (Alessandro Gnocchi et Mario Palmaro), des écrivains comme Cristina Siccardi ou Pucci Cipriani (un prosateur réputé pour son style, et héraut du catholicisme toscan), ou encore d'autres auteurs, Francesco Agnoli, Emmanuele Barbieri, Lorenzo Bertocchi, Marco Bonghi, Francesco Colafemmina, Mauro Faverzani, Maria Pia Ghisleri, Corrado Gnerre.

Il en est résulté toute une littérature éparpillée mais intéressante qui, au travers de commentaires quasi quotidiens sur les coups sévères infligés à une congrégation florissante, a mis en lumière quelques-unes des causes générales de la crise profonde qui affecte l'Eglise entière.

A Carlo Manetti, connu en Italie pour son engagement intellectuel et humain en faveur de la tradition catholique, revient le mérite d'avoir réuni et annoté cet ensemble de contributions en un volume, récemment paru, très utile et instructif, *Un caso che fa discutere. I francescani dell'Immacolata*[01] .

Cet ouvrage offre, juste après la renonciation de Benoît XVI et l'élection de François, un aperçu actualisé du catholicisme traditionnel italien, de ses principaux auteurs, et des sites qu'il occupe

dans le vaste territoire du réseau électronique. Son principal avantage est de faire émerger, à partir du cas éclatant des franciscains du père Manelli, un consensus sur la légitimité, ou l'illégitimité, de nombreux actes constituant ce que l'on pourrait appeler le « droit administratif » actuel de l'Eglise. Certains essais relèvent l'irrationalité substantielle et l'évidente injustice matérielle avec lesquelles on traite une congrégation qui, à l'exact opposé de la maladie morale qui plonge ordres et familles religieuses dans la voie de l'extinction avancée, pratique une vie religieuse intègre, conforme à l'orthodoxie catholique, et attire en conséquence de nombreuses jeunes vocations. D'autres contributions, celles surtout de R. de Mattei et de Cristina Siccardi en début de volume, puis d'une manière juridique et plus approfondie, celles de Giovanni Turco (« Positivism juridique et positivisme théologique », et en collaboration avec de Mattei, Palmaro et Sandri, « Analyse du décret de mise sous administration spéciale des franciscains de l'Immaculée ») attirent l'attention sur la discontinuité entre les dispositions de l'acte administratif prohibant, sauf autorisation exprès, la célébration selon l'ancien ordo par les franciscains de l'Immaculée – qui lui avaient fait jusqu'ici une place importante dans leur vie religieuse – et certains documents constituant pour ce domaine la loi supérieure de l'Eglise, tels la bulle *Quo primum* de saint Pie V et le *motu proprio Summorum Pontificum* de Benoît XVI, qui permettent à tout prêtre de faire ce que le cardinal João Braz de Aviz interdit aujourd'hui avec le surprenant aval de François. A cette critique fondamentale du décret s'ajoutent les articles qui examinent le mode d'action du visiteur apostolique, Mgr Todisco, notant de sa part une continuelle violation des procédures de droit naturel (cf. en particulier l'analyse par C. Siccardi du questionnaire du visiteur apostolique).

En réalité, le lecteur – qui est ici le recenseur – a de plus de plus l'impression que la manière dont le décret respecte la « justice » (en particulier en ce qui concerne l'interdiction faite à certains individus et communautés d'utiliser l'ancien rite) n'est certainement pas un cas sans précédent dans le monde catholique depuis qu'a été promulgué le *motu proprio Summorum pontificum*, et que la violation répétée de la procédure de droit naturel est fondée sur le présupposé (bien ancré dans l'esprit du cardinal Braz de Aviz, de Mgr Todisco, et des pères Volpi et Bruno) qui veut que le deuxième concile du Vatican soit le seul véritable fondement de l'ordre théologique et juridique de l'Eglise, et que ce fondement doive être continuellement réaffirmé et mis en œuvre, dans une sorte de « système des besoins » hégélien, par une action pastorale dont le nouvel ordo est considéré comme un organe vital.

L'idée opposée exprimée dans la période récente par le P. Serafino Lanzetta – probablement le meilleur théologien des franciscains de l'Immaculée – dans son livre *Iuxta modum. Il Vaticano II riletto alla luce della Tradizione della Chiesa* (Cantagalli, Sienne, 2012) – est que « l'Eglise est plus grande que le concile ». Il expose, comme cela n'échappe pas aux auteurs du présent livre, le fondement dogmatique et liturgique de l'Eglise (continuellement menacé par les exigences pastorales) et révèle, de manière exemplaire, l'injustice d'un décret et d'autres actes qui ne s'enracinent pas dans la constance des formes catholiques. C'est dans cette direction que vont les auteurs, surtout Gnocchi, Palmaro, Siccardi et de Mattei, suivant la *clausula Petri* : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Ac 5, 29), qui, en présence d'un acte injuste, même avalisé par le souverain pontife, invoquent au nom de l'Eglise et du salut de l'orthodoxie catholique le droit de résister, et demandent aux franciscains de l'Immaculée de continuer ce qu'ils ont commencé.

« Attaquer une mesure injuste et y résister en pleine conscience », écrivaient Gnocchi et Palmaro le 7 août 2013, « est ce qu'ont de plus à redouter ceux qui exercent le pouvoir injuste. Il y a quelque chose de mystérieusement et terriblement métaphysique chez l'individu qui se présente seul devant le supérieur et le déclare injuste : c'est le fait de lui dire qu'il n'agit pas comme il le devrait, qu'il se diminue, qu'il perd de sa respectabilité. [...] Si l'anomalie des franciscains de l'Immaculée est à moitié annulée sans que les victimes des mesures iniques n'aient résisté d'une manière ou d'une autre, le mal sera fait en premier lieu à l'Eglise, parce que l'on permettra ainsi à ceux qui occupent

des postes de pouvoir être moins que ce qu'ils devraient être. Et cela même si tout ceci se cache sous l'image médiatique d'un pontificat tendre et miséricordieux. L'Eglise n'est pas une institution à faire chuter, mais à aimer et à relever, fût-ce au prix de la décision et par la force ».

Le livre dont on vient de lire la recension participe de l'effort d'explicitation d'un malaise ressenti, spécialement en Italie, depuis l'accession de Jorge Mario Bergoglio au pontificat. Un autre lui fait suite : Questo papa piace troppo. Una appassionata lettura critica [Ce pape plaît trop. Une lecture critique passionnée], aux éditions Piemme (Milan, mars 2014, 180 p., 15,90 €), par Giuliano Ferrara, Alessandro Gnocchi et Mario Palmaro. Nous nous efforcerons d'en rendre compte dans notre prochain numéro. G. Ferrara dirige le quotidien milanais Il Foglio. Quant aux deux autres auteurs, ils ont souvent signé ensemble leurs ouvrages. Toutefois, dans notre précédent numéro, l'article intitulé « François et les médias » ne l'était que par Alessandro Gnocchi, et nous en avons donné la raison : Mario Palmaro était très malade. Depuis, hélas, il a quitté ce monde, le 9 mars dernier.

Le mardi 10 juin 2014 à 20:52 . Classé dans [Numéro 123](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.